



BRANCHE D'ACTIVITÉS SANITAIRES, SOCIALES, MÉDICO-SOCIALES À BUT NON LUCRATIF



**Note des négociateur-rices CGT
à la Commission Mixte Paritaire (CMP)
du 2 décembre 2022**

L'organisation employeur AXESS a quitté la table des négociations ce vendredi 2 décembre 2022, se sentant insultée par l'une des déclarations liminaires des organisations syndicales. Les employeurs de la BASSMS, sont-ils au bout du rouleau ? Depuis le fameux « *quoi qu'il en coûte* » du président de la République qui, une fois de plus, s'est révélé n'être qu'un leurre de communication, et depuis le début des discussions avec l'État sur la transposition de l'indemnité SEGUR, la CGT dénonce la mise sous tutelle des négociations sur le périmètre de la BASSMS.

Il n'y a pas de riches actionnaires dans le secteur non-lucratif tenu par le financement intégral de ses mesures par l'État, il y a seulement du courage politique... ou pas !

L'État mène le jeu en imposant des objectifs de négociations non-discutables pour pouvoir obtenir le financement du secteur. Il entrave la libre négociation par les membres représentatifs de la BASSMS. AXESS a choisi de se soumettre à ce chantage plutôt que de faire preuve de courage en prenant, avec les organisations syndicales, des décisions fortes dans l'intérêt de tous les salarié-e-s du secteur privé non-lucratif.

C'est bien à ce courage politique que la CGT fait appel en ayant mis au débat un projet d'accord « *183 euros pour tou-te-s* » lors de la séance du 8 novembre 2022, qui devait être mis à signature le vendredi 2 décembre. En ne proposant à la dernière minute qu'un accord devant se décliner dans les conventions collectives, sans l'avoir mis au débat au préalable, FO laisse de côté toutes celles et ceux qui ne sont pas soumis-e-s à une convention collective ou dont les employeurs en font une application volontaire, soit plus de 200 000 salarié-e-s !

La CGT continuera à défendre la reconnaissance nécessaire, la revalorisation salariale et l'essentielle amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salarié-e-s de la BASSMS - sans exception ! Et cela commence par l'obtention de l'indemnité SEGUR pour TOU·TE·S, symbole de « *l'utilité sociale* » de tous les maillons indispensables pour un accompagnement et une prise en soin humaine des usager-e-s des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. ■